

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2016

Ouverture de séance à 19h30.

Présents : Laurent GAUSSENS, Alain MION, Dominique TILMANT adjoints, André GUÉDON, Monique LAGARDE, Luc LANDRIER, Annie LAGARDE, Véronique PLANCHAIS, Stéphane GUILLIER.

Absents excusés : Jean-Pierre CASSEGRAIN (donne pouvoir à Madame Monique LAGARDE).

Absents : néant.

Président : Dominique CHARLOT

Secrétaire de séance : Laurent GAUSSENS

ORDRE DU JOUR

1. *Adoption du procès-verbal de la séance du 18 août 2016*
2. *Proposition d'achat d'une parcelle par FPS Towers*
3. *Contrat d'accompagnement dans l'emploi*
4. *Secrétaire de mairie - Convention de mise à disposition au SIVOSC de Mailly-la-Ville*
5. *Cimetière - installation d'un site cinéraire*
6. *Commune nouvelle Deux Rivières - Décision en matière de fiscalité*
7. *Boulangerie - Création d'un logement*
8. *Camping municipal - 2^{ème} tranche de travaux*
9. *Camping municipal - achat et installation d'un mobil home*
10. *Budget annexe du camping - Décision budgétaire modificative*
11. *Questions diverses*

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 août 2016

Après lecture du compte rendu et délibération du Conseil Municipal, adopté à l'unanimité.

2. Proposition d'achat d'une parcelle par FPS Towers

FPS TOWERS nous propose de racheter la parcelle de l'emprise du pylône de téléphonie mobile, cadastrée section E n° 1043 lieudit Le Bois du Vau du Roi à ACCOLAY et d'une superficie d'environ 130m², pour 17000 €.

Les locations que la commune a encaissées en 2015 pour cette parcelle :

- France Pylônes (FPS Towers qui nous fait la proposition d'achat) : 2764.02 EUR
- SFR (qui utilise le même pylône) : 2 377.43 EUR

Après délibération, le Conseil Municipal REFUSE à l'unanimité la vente de la parcelle.

3. Contrat d'accompagnement dans l'emploi

Monsieur Alain MION quitte la salle.

Monsieur le Maire propose l'embauche d'un agent technique dans le cadre d'un Contrat d'accompagnement dans l'emploi. Les modalités en vigueur de ces contrats correspondent portent sur une période minimale d'un an et à une aide de l'Etat de 65 % du montant du SMIC brut pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures. Ces contrats sont exonérés de cotisations patronales de sécurité sociale.

L'embauche concernerait une personne en chômage longue durée ayant des compétences en maçonnerie, mais aussi de peinture, et un programme prévisionnel de travaux :

- réparations de bordures de trottoirs (dans l'agglomération et sur le pont de la RD39),
- dalles et peinture de bornes d'incendie,
- réfection du mur d'enceinte de la mairie,
- réfection des murs d'enceinte des cimetières,
- les rampes PMR d'accès à la bibliothèque et à l'école (côté mairie),
- la fabrication de bacs de récupération des déchets au cimetière,
- la peinture de la cage d'escalier d'accès au bureau du maire, ...

Le coût mensuel à la charge de la Commune est de 399 €.

Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE à 7 voix pour et 3 abstentions l'embauche d'un agent technique en contrat aidé.

4. Secrétaire de mairie – Convention de mise à disposition au SIVOSC de Mailly-la-Ville

Monsieur Alain MION reprend part au vote.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande du Président du Syndicat intercommunal à Vocation scolaire de Mailly-la-Ville d'employer notre secrétaire de mairie 4 heures par semaine du 21 septembre 2016 au 31 décembre 2016, dans le cadre d'une mise à disposition facturée pour un coût horaire moyen de 13.94 € brut de l'heure.

Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité et AUTORISE Monsieur le Maire à passer une convention avec le SIVOSC de Mailly la Ville pour employer notre secrétaire de mairie.

5. Cimetière – installation d'un site cinéraire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune d'Accolay a gagné un site cinéraire, d'une valeur de 3020 €, dans le cadre d'une loterie organisé par l'opérateur funéraire au Salon des Maires 2016.

La pose du monument par les Pompes funèbres et Marbrerie Pot est à la charge de la Commune pour un montant de 533,33 € HT (640,00 € TTC).

Un visuel d'intégration du projet dans le cimetière est présenté.

Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité la pose d'un site cinéraire et ACCEPTE le devis des pompes funèbres et marbrerie Pot (Monéteau).

6. Commune nouvelle Deux Rivières – Décision en matière de fiscalité

- Intégration fiscale progressive des taux de taxes d'habitation et foncières

Les Communes d'Accolay et de Cravant qui constitueront la Commune nouvelle Deux Rivières le 1^{er} janvier 2017, n'ont pas les mêmes taux de fiscalité additionnelle.

Ces taux sont fixés la première année suivant celle de la fusion selon les modalités suivantes :

- soit les taux moyens pondérés de chacune des trois taxes des deux communes,
- soit les taux résultant du mécanisme d'intégration fiscale progressive sur une durée maximale de 12 ans

	Accolay	Cravant
Taux harmonisés 2016	11,19	15,80
1 ^{ère} année	11,41	15,66
2 ^{ème} année	11,63	15,53
3 ^{ème} année	11,85	15,39
4 ^{ème} année	12,07	15,26
5 ^{ème} année	12,29	15,12
6 ^{ème} année	12,51	14,99
7 ^{ème} année	12,73	14,85
8 ^{ème} année	12,95	14,72
9 ^{ème} année	13,17	14,58
10 ^{ème} année	13,39	14,45
11 ^{ème} année	13,61	14,32
12 ^{ème} année	13,83	14,18
13 ^{ème} année	14,05	14,05

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité l'intégration fiscale progressive des taux de taxes d'habitation et foncières.

- Taxe d'habitation et taxe foncière sur les propriétés non bâties - abattements et dégrèvements

Les Communes d'Accolay et de Cravant qui constitueront la Commune nouvelle Deux Rivières le 1^{er} janvier 2017, n'ont pas les mêmes régimes d'abattement ou de dégrèvement pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties :

	ACCOLAY	CRAVANT
Taxe d'habitation - abattement facultatif à la base - résidence principales	5%	non
Taxe d'habitation - abattement pour charge de famille 1 et 2 personnes à charge (minimum légal 10 %)	10 %	15 %
Taxe d'habitation - abattement pour charge de famille 3 et plus personnes à charge (minimum 15 %)	15 %	25 %
Taxe d'habitation sur les logements vacants	instituée	non
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - dégrèvement facultatif de la taxe afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs (50 % pour une durée qui ne peut pas excéder 5 ans)	non	instituée (5 ans)

Après concertation avec Madame le Maire de Cravant, Monsieur le Maire propose les modalités suivantes pour la Commune nouvelle Deux Rivières à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Taxe d'habitation - abattement facultatif à la base - résidences principales	5%
Taxe d'habitation - abattement pour charge de famille 1 et 2 personnes à charge - résidences principales (minimum légal 10 %)	10 %
Taxe d'habitation - abattement pour charge de famille 3 et plus personnes à charge - résidences principales (minimum 15 %)	15 %
Taxe d'habitation sur les logements vacants	instituée
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - dégrèvement facultatif de la taxe afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs (50 % pour une durée qui ne peut pas excéder 5 ans)	à instituer (5 ans)

Les pourcentages d'abattements de taxe d'habitation s'appliquent à la valeur locative moyenne des habitations de la commune.

Valeurs locatives moyennes et montants d'abattements applicables (en €) :

	VLM	AGB	APC1-2	APC3+
Accolay 2016	1750	88	175	263
Cravant 2016	1921	0	288	480
Deux Rivières	1854	93	185	278

Comparaison des cotisations communales pour un foyer type ayant une valeur locative de 1854 € :

2 personnes à charge	Accolay situation 2016	Cravant situation 2016	Accolay situation 2017	Cravant situation 2017
AGB	88	0	93	93
APC 1-2	175x2	288x2	185x2	185x2
Base nette	1416	1278	1391	1391
Taux	11,15 %	15,66 %	11,41 %	15,66 %
Cotisation TH	158,00	200,00	159,00	218,00

3 personnes à charge	Accolay situation 2016	Cravant situation 2016	Accolay situation 2017	Cravant situation 2017
AGB	88	0	93	93
APC 1-2	175x2	288x2	185x2	185x2
APC 3+	263	480	278	278
Base nette	1153	798	1113	1113
Taux	11,15 %	15,66 %	11,41 %	15,66 %
Cotisation TH	129,00	125,00	127,00	174,00

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité l'intégration fiscale progressive des taux de taxes d'habitation et foncières.

7. Boulangerie – création d'un logement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la SARL Patis'land, titulaire du bail commercial de la boulangerie dont les murs et le fonds appartiennent à la Commune d'Accolay, ont demandé de transformer à leurs frais le 1^{er} étage du bâtiment en logement. Il demande l'avis du Conseil municipal pour que la Commune, propriétaire, réalise ce projet, plutôt que le propriétaire. Cette solution aurait l'avantage :

- d'une meilleure répartition des responsabilités entre le propriétaire et le locataire,
- de ne pas prêter à une interprétation comme permettant à l'opération d'échapper aux règles des marchés publics,
- de faire appel au financement par le Conseil régional (30 à 40 % de subvention).

Cette opération valoriserait le bâtiment communal en donnant une affectation à une partie inutilisée des locaux.

Deux maîtres d'œuvre avaient été contactés par la SARL Patis'land :

- Vincent Canet, architecte à Auxerre, avec une estimation des travaux à 100000 € HT et un taux d'honoraires de 12 %,
- Christophe Steiner, architecte à Troyes, avec une estimation à 99500 € et un taux d'honoraires de 10 %.

Le financement de cette opération est conditionné à la vente de deux logements locatifs, au 5 rue de la Mairie et au 16 rue du Pont. Des propositions d'achat ont été formulées pour chacun de ces logements.

A titre d'information :

- le 5 rue de la Mairie a été acheté par la Commune en 1992 pour 150000 F (logement et boulangerie), soit 23687,90 € et les travaux de réhabilitation entrepris en 2007 ont coûté 108794,90 €, financés avec 36490 € de subventions, les loyers encaissés depuis s'élèvent à un peu plus de 35000,00 €,
- le 16 rue du Pont a été acheté par la Commune en 2005 pour 28808,57 € financés avec 16200,00 € de subventions et les travaux de réhabilitation entrepris en 2005 ont coûté 95657,78 €, financés avec 34810 € de subventions, les loyers encaissés depuis s'élèvent à un peu plus de 33000,00 €.

Une estimation de ces biens serait demandée à France Domaines avant la négociation du prix de vente avec les acheteurs potentiels.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité le principe d'examiner la faisabilité de ces projets.

8. Camping Municipal – 2ème tranche de travaux

Il est rappelé que la réalisation de cette deuxième tranche de travaux, d'un montant prévisionnel de 25 377 € HT, est conditionnée à l'obtention d'une subvention qui compléterait l'aide de 10150 € déjà obtenue au titre de la DETR 2015. Les services juridiques du Conseil départemental ont étudié la recevabilité de la demande de subvention au titre du programme Villages de l'Yonne.

Il en ressort que les dispositions de la loi NOTRe ne permettent plus au Conseil départemental de subventionner des dépenses entrant dans le champ du secteur concurrentiel. Monsieur le Maire propose au Conseil départemental de solliciter Monsieur le Sénateur Jean-Baptiste LEMOYNE au titre de sa réserve parlementaire.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité.

9. Camping Municipal – Achat et installation d'un mobil home

Monsieur le Maire propose l'achat et l'installation d'un mobil home d'occasion en parfait état.

- Le prix de vente par son propriétaire, M. Bernard Pardonnaud, de Trucy-sur-Yonne, est de 5500 €,
- Le devis d'installation (transport, dalle et raccordements eau-assainissement) par l'entreprise Billaudet de Bazarnes s'élève à 4757,21 € HT (5708,65 € TTC, la TVA de 951,44 € est récupérable en totalité).

Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité l'achat et l'installation d'un mobil-home au camping municipal.

10. Budget annexe du Camping Municipal – Décision budgétaire modificative

Non nécessaire. Reporté à la prochaine réunion.

11. Questions diverses

- Monsieur le Maire informe des effectifs de l'école 27 enfants dont 7 enfants en grande section de maternelle, 14 enfants en CP et 7 enfants en CE1.
- Le plan de sauvegarde du camping a été remis à jour et déposé dans les délais à la préfecture.
- Dans le cadre du plan Vigipirate pour l'école, la Gendarmerie a approuvé le cheminement du secours des élèves et la gâche électrique, elle suggère d'installer des films occultants sur les fenêtres de l'école et d'installer une gâche supplémentaire au portillon d'entrée de la mairie.
- M. Luc Landrier demande s'il est possible que le car effectuant le ramassage pour l'activité piscine organisé par l'association culturelle et sportive de Mailly le Château

fasse un crochet pour les enfants de l'école d'Accolay intéressés. Une enquête sera faite auprès des familles et la question sera étudiée.

- M. Alain MION signale des véhicules en stationnement irrégulier sur la voie publique. Monsieur le Maire avisera les propriétaires.
- Mme Monique LAGARDE demande que des priorités à droite soient mises en place sur la RD39 dans la traversée du village. Monsieur le Maire répond que ce projet est toujours d'actualité mais qu'il n'a pas encore eu le temps de le mettre en place.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 25 minutes.

CHARLOT Dominique	GAUSSENS Laurent
MION Alain	TILMANT Dominique
GUÉDON André	LAGARDE Monique
LANDRIER Luc	LAGARDE Annie
Absent excusé (donne pouvoir à Monique LAGARDE)	
CASSEGRAIN Jean-Pierre	PLANCHAIS Véronique
GUILIER Stéphane	